

**GROUPE DE TRAVAIL
FORMATION INITIALE DES AGENTS A ET B
- 5 mars 2020 -**

**Contenu pédagogique de la formation initiale renouvelée
des contrôleurs généralistes des finances publiques
stagiaires**

La formation initiale renouvelée des contrôleurs généralistes des finances publiques stagiaires de 12 mois sera renouvelée.

Elle serait constituée d'une phase de formation en établissement d'une durée de six mois et d'une phase de formation pratique probatoire sur le poste d'affectation d'une durée de six mois (cf. annexe).

1. La formation en établissement

La formation en établissement serait composée de deux phases : une formation sur un socle commun de connaissances et de compétences, d'une part et une formation sur un bloc fonctionnel, d'autre part.

1.1 Une formation sur un socle commun de connaissances et de compétences, de 210 heures environ, d'octobre à mi-décembre 2020

Le socle aurait pour objectifs principaux de :

- ✓ permettre aux stagiaires d'avoir une connaissance globale de leur environnement professionnel, des missions et de l'organisation des ministères économiques et financiers ;
- ✓ leur donner une « formation de base » commune leur permettant d'acquérir les fondamentaux et les compétences nécessaires à l'exercice de leurs futures fonctions au sein de la Direction générale des Finances publiques.

Le tableau, ci-après, détaille le volume horaire de chacun des modules qui seraient dispensés en établissement :

| Matière | | Volume horaire |
|---|---|-----------------------|
| Présentation de la DGFiP et de ses missions | | 18,5 |
| Comptabilité générale | | 36 |
| Finances publiques | Finances de l'État | 42,5 |
| | Finances locales | 10,5 |
| Transverse | Fondamentaux juridiques | 19,5 |
| | RH Communication Positionnement Relations usagers | 36 |
| | Numérique | 2 |
| | Bureautique et poste de travail | 12 |
| | Recherche documentaire – rédaction administrative | 13,5 |
| | Recouvrement | 20 |
| TOTAL | | 210,5 |

À l'exception des contenus relatifs au positionnement, la formation reprendrait le contenu du socle de la formation initiale rénovée des agents administratifs principaux des finances publiques stagiaires. Par ailleurs, une large partie de ces enseignements serait dispensée au profit des contrôleurs programmeurs stagiaires (cf. fiche n°1-3).

Un groupe de travail associant les équipes pédagogiques des établissements de l'ENFiP est chargé de la rédaction du contenu de la formation.

1.2 Une formation sur un bloc fonctionnel de trois mois et demi représentant 270 heures environ, de mi-décembre 2020 à fin mars 2021

Les contrôleurs stagiaires suivraient les enseignements d'un des trois blocs fonctionnels suivants, en fonction de leur poste d'affectation :

- bloc fonctionnel « gestion publique » ;
- bloc fonctionnel « fiscalité des particuliers » ;
- bloc fonctionnel « fiscalité des professionnels ».

L'objectif de cette phase de formation au bloc fonctionnel serait de permettre aux stagiaires de développer les compétences techniques indispensables à l'exercice de leurs futurs métiers.

Un groupe de travail associant les équipes pédagogiques des établissements de l'ENFiP construit actuellement le référentiel de formation, afin de rédiger ensuite les modules qui seront dispensés à partir de mi-décembre 2020.

1.3 Le dispositif d'évaluation des compétences durant la formation en établissement

Au total, six unités de compétences (UC) seraient évaluées pour les contrôleurs généralistes stagiaires :

- Deux UC pour la phase de socle évaluées au moyen d'un écrit :
 - une UC dédiée aux fondamentaux DGFIP (enseignements juridiques, finances publiques notamment) ;
 - une UC dédiée à la comptabilité générale.
- Trois UC pour la phase de bloc fonctionnel (BF) : ces UC seront spécifiques à chacun des 3 BF (fiscalité des particuliers, fiscalité des professionnels et gestion publique) :
 - deux UC évaluées au moyen d'un écrit ;
 - et une UC évaluée au moyen d'un oral individuel.
- Une UC commune au socle et au BF permettrait d'évaluer l'implication et l'intégration des stagiaires au sein du collectif de travail dans des conditions identiques à celles mises en œuvre pour les inspecteurs stagiaires.

Pour valider leur formation en établissement, les contrôleurs stagiaires devraient avoir validé au moins deux tiers des UC (soit quatre UC) et, parmi elles, au moins une UC du socle et une UC du bloc fonctionnel.

2. La formation pratique probatoire dans les services de la DGFIP d'avril à septembre 2021

2.1 Les objectifs poursuivis

Les contrôleurs généralistes des finances publiques stagiaires bénéficieraient d'une formation pratique probatoire sur leur poste d'affectation.

L'objectif de cette phase de formation serait de permettre aux stagiaires de :

- ✓ mettre en application les connaissances et les compétences acquises lors de la formation en établissement ;
- ✓ poursuivre l'apprentissage de leur premier métier ;
- ✓ connaître l'environnement professionnel dans lequel ils exerceront leurs futures fonctions ;
- ✓ démontrer leur capacité à s'intégrer dans cet environnement.

Durant la formation pratique probatoire, et si les chefs de service l'estiment nécessaire, les stagiaires pourraient participer à des stages de formation continue d'une durée totale ne pouvant excéder une quinzaine de jours.

2.2 Le dispositif d'évaluation des compétences durant la formation pratique probatoire

Le chef de service évaluerait le contrôleur généraliste stagiaire affecté dans son service sur deux unités de compétences (UC) :

- Une UC Comportement et intégration dans le service ;
- Une UC Gestes métier.

A l'instar du dispositif mis en place au profit des inspecteurs stagiaires, le chef de service formaliserait un rapport intermédiaire puis un rapport définitif pour consigner son évaluation de chacune de ces deux UC.

Pour valider sa formation pratique probatoire, le contrôleur généraliste stagiaire devrait avoir acquis ces deux UC lors du rapport définitif.

Pour être titularisé, le contrôleur généraliste stagiaire devrait avoir validé à la fois sa formation en établissement et sa formation pratique probatoire.

A l'issue de leur titularisation, des parcours de formations complémentaires seraient ensuite proposés aux contrôleurs généralistes, pour les métiers qui le nécessitent, dans le cadre de l'adaptation au premier poste occupé.

Scolarité des contrôleurs stagiaires généralistes – 2020-2021

